

cher, que le président de cette Commission a été nommé pour représenter la Ville de Montréal au Congrès de la Tuberculose, qui doit être tenu à Paris, en octobre prochain.

—*Résolu:* Que pour se conformer à la requête du Conseil des Métiers et du Travail, le département de l'inspection des aliments soit requis de voir à ce que les boulangers dont les noms suivent se conforment aux règlements concernant la santé publique.

L. Jacob 523 rue Dorchester; S. Bichston, 10 Place du Marché; G. W. Stevens, rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Urbain et Saint-Charles-Borromée.

—Soumise une lettre du Conseil des Métiers et du Travail demandant de voir à ce que les municipalités voisines soient soumises aux règlements sanitaires; que certains amendements soient faits au règlement concernant le plombage, et que le nombre des inspecteurs soit accru.

—*Résolu:* De référer ladite lettre à l'ingénieur sanitaire pour rapport, et que la première recommandation soit référée au Bureau d'Hygiène Provincial.

—*Résolu:* Que le surintendant médical de l'hôpital civique soit autorisé à s'occuper de la requête contenue dans la lettre de la surintendante dudit hôpital au sujet de la résidence du gardien, M. Gagnon, dans la bâtisse.

—Soumises les offres de MM. Saxe & Archibald, architectes, pour la surveillance de la construction du nouveau bain d'Hochelaga, aussi la carte de M. T. Daoust, architecte.

Après débat, il est

—*Résolu:* Que M. R. Lacroix, No 175 rue Saint-Hubert, soit nommé architecte dudit bain.

—*Résolu:* Qu'instruction soit donnée à M. Lacroix de préparer des plans pour un bain permanent, qui devra être ouvert toute l'année; et que lesdits plans soient dessinés suivant les détails qui lui ont été fournis par le président et l'ingénieur sanitaire.

Sur proposition de M. l'échevin Couture, il est

—*Résolu:* Qu'à partir de cette date, les fournitures pharmaceutiques requises pour les hôpitaux civiques soient commandées de M. A. Goyette, No 1825 rue Sainte-Catherine.

Ajournement.

E.-J. FLYNN,
Secrétaire.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte-rendu de l'assemblée du 6 mai

Sont présents : MM. les échevins Larivière, président, Turner, N. Lapointe, Bastien et Leclaire.

DELEGATIONS

—M. Chas. H. Osler, I.C., représentant la Montreal Light, Heat & Power Co., se présente devant la Commission, sur l'invitation du président, afin de discuter la question d'améliorer la méthode de réparer les ouvertures faites par ladite compagnie pour les fins de placer des tuyaux à gaz, des conduits, etc.

Après une longue discussion, la Commission considère que les ouvertures en question devraient être réparées par la Ville aux frais de la compagnie; et M. Osler est requis de consulter les directeurs de sa compagnie et faire savoir à la Commission aussitôt que possible si la proposition est acceptable ou non.

—M. Marin vient devant la Commission pour protester contre la différence de proportions existant dans les réparations faites pour la construction de l'égout dans la rue Cuvillier.

On informe M. Marin que la différence est due au fait que des rôles d'évaluation séparés ont été préparés pour la construction de l'égout en question, parce que ce n'était pas un ouvrage fait d'une seule pièce.

On discute le point de savoir si l'on ne devrait pas amender le présent règlement concernant les contributions pour les égouts et les trottoirs permanents, et après délibération, il est

Richer, que le chairman of this Committee has been appointed to represent the City of Montreal at the Tuberculosis Congress, to be held in Paris, in October next.

—*Resolved:* That, in conformity with the request of the Trades and Labor Council of Montreal, the Food Inspection Department be instructed to see that the following bakers conform to the requirements of the by-laws concerning public health:

L. Jacob, 523 Dorchester street; S. Bichston, 10 Market Place; G. W. Stevens, Ste. Catherine street, between St. Urbain and St. Charles-Borromée streets.

—Submitted letter from the Trades & Labor Council, asking that the sanitary by-laws be applied to outside municipalities; that certain amendments be made to the by-law concerning plumbing, and that the number of plumbing inspectors be increased.

—*Resolved:* That said letter be referred to the Sanitary Engineer for report, and that the first recommendation be referred to the Provincial Board of Health.

—*Resolved:* That the medical superintendent of the civic hospital be authorized to attend to the request contained in the letter of the lady superintendent of the said hospital as to the residence of the guardian, Mr. Gagnon, on the premises.

—Submitted offer of Messrs. Saxe & Archibald, architects, to superintend the building of the new Hochelaga bath, also the card of Mr. T. Daoust, architect.

After discussion, it was

—*Resolved:* That Mr. R. Lacroix, No. 175 St. Hubert street, be appointed architect of said bath.

—*Resolved:* That Mr. Lacroix be instructed to prepare plans for a permanent bath to be open throughout the year; and that said plans be drawn up in accordance with the details to be furnished him by the chairman and the Sanitary Engineer.

On motion of Ald. Couture, it was

—*Resolved:* That from this date, the pharmaceutical supplies required for the civic hospitals be obtained from Mr. A. Goyette, No. 1825 Ste. Catherine street.

Adjourned.

J. I. FLYNN,
Secretary.

ROAD COMMITTEE

Report of Meeting held the 6th of May.

Present: Ald. Larivière, chairman, Turner, N. Lapointe, Bastien and Leclaire.

DELEGATIONS

—Mr. Chas. H. Osler, C.E., representing the Montreal Light, Heat & Power Co., appeared before the Committee, at the invitation of the chairman, in order to discuss the question of improving the method of repairing cuts made by said company for the purpose of laying gas pipes, conduits, etc.

After a lengthy discussion, the Committee considered that the cuts in question should be kept in repair by the City at the company's expense; and Mr. Osler was requested to consult the directors of his company and advise the Committee as soon as possible as to whether or not the proposition is acceptable.

—Mr. Marin came before the Committee to protest against the disparity between the charges for sewerage construction in Cuvillier street.

M. Marin was informed that the difference was due to the fact that separate rolls had to be prepared for the construction of the sewer in question, as it was not all one piece of work.

It was contended that the present by-law regulating assessments for sewers and permanent sidewalks should be amended, and after deliberation, it was